



Règlement du Conseil des États (RCE) (Liste nominative pour chaque vote)

Modification du 17 décembre 2021

Le Conseil des États,

vu le rapport de la Commission des institutions politiques du Conseil des États du 16 novembre 2021¹,

arrête:

I

Le règlement du Conseil des États du 20 juin 2003² est modifié comme suit:

Art. 44a, al. 4 et 7

⁴ Le résultat du vote est publié sous la forme d'une liste nominative.

⁷ *Abrogé*

II

Le Bureau du Conseil des États fixe la date de l'entrée en vigueur.

Conseil des Etats, 17 décembre 2021

Le président: Thomas Hefti

La secrétaire: Martina Buol

¹ FF 2021 2696

² RS 171.14

Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur le 28 février 2022.

11 février 2022

Bureau du Conseil national